



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 100273

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés rencontrées par les caisses d'allocations familiales quant à la convention d'objectifs et de gestion 2005/2008 de la branche famille, qui réaffirme la nécessaire complémentarité de leurs actions et de leurs financements. En effet, suite à la décentralisation, les directives nationales obligent les CAF à intervenir de façon plus sélective auprès des communes. Le développement de l'offre de services dans le domaine de la petite enfance est contrarié, voire amputé par une limitation dans le temps de négociations avec ces dernières. De même, au niveau associatif, les structures et services financés par la branche famille se sentent fragilisées par l'incertitude et la courte durée des engagements pris par les CAF. Il souhaite ainsi connaître sa position par rapport à ce problème et les éventuelles mesures à mettre en place pour éviter une fracture sociale qui aurait des conséquences désastreuses dans un département particulièrement peuplé et touché par la précarité.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100273

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7460